TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Coups et blessures. — Alfred Telle, J.-B. Telle, J.-B. Poulain, tous trois mineurs à Somain, sont poursuivis pour avoir frappé violemment un de leurs camarades, Filippini Severino.

A huitaine par suite de l'absence de témoins.

Violences graves. — Philippe Lesecq, de Flines, a porté le 1er juin, au maire de son village des coups de pied et des coups de poing qui ont déterminé au bras de M. Robert une blessure telle que le médecin ne s'est pas encore prononcé sur les suites de la blessure.

Deux mois de prison avec sursis et 5 fr. d'amende.

Coups réciproques. — Louis Grenelle et Noémie Beaumont, veuve Stiévenart sont poursuivis pour coups réciproques.

Un mois par défaut à chacun des inculpés.

Vol de charbon. — Joseph Parent, d'Aniche, a volé du charbon sur le terril des mines d'Aniche.

Six jours avec sursis.

— Le même est inculpé d'outrages au garde Blanchet, des mines d'Aniche.

Quarante jours de prison avec sursis et 30 fr. d'amende.

— Berthe Debours, veuve Degaux, 43 ans, ménagère à Auby, a dérobé aussi du charbon sur le terril des mines de l'Escarpelle.

16 fr. d'amende avec sursis.

Beurre falsifié. — G. C..., marchand de beurre à Somain, est inculpé d'avoir mis en vente du beurre contenant 35 0/0 de margarine.

100 fr. d'amende.

Fraude. — Fernand Parent, de Tourcoing, a été arrêté à Lewarde, au moment où il transportait des marchandises de fraude.

Six jours de prison.

Vagabondage. — Adrien Chaudey est poursuivi pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.

Acquitté du fait de vagabondage et condamné à trois mois de prison pour l'autre délit.

Vol d'une montre. — Emile Brillant est poursuivi pour vol d'une montre dans un cabaret d'Auby.

Six mois de prison.

Les vols à l'école de natation. — Jules Boury, 21 ans ; Debauche Camille, Dehaye, Deron Louis, Labarre, Rémy, Wéven Félix et Jules, Bisetti Jules, tous gamins de 10 à 15 ans, sont inculpés de s'être introduits dans l'école de natation, d'y avoir brisé des bouteilles, d'y avoir dérobé caleçons, montre, bottines et divers autres objets.

Le Tribunal acquitte Théry, les frères Wéven et Debauche comme ayant agi sans discernement et les remet à leurs parents.

Bisetti sera enfermé jusque 21 ans ; Dehay jusque 20 ans ; Rémy jusque 20 ans.

Deux mois de prison à Boury.

Vol de pommes de terre. — Sophie Fleury, 12 ans, ménagère à Rieulay, fait opposition à un jugement qui l'a condamnée jeudi dernier à vingt jours de prison pour vol de pommes de terre.

Le jugement est maintenu.

Coups réciproques. — Victor Rorive et J.-B. Collier, tous deux journaliers à Dorignies, sont inculpés de s'être portés des coups réciproques.

50 fr. à Rorive ; 100 fr. à Collier.

Coups. — Henri Martinache et son frère Ferdinand, tous deux journaliers agricoles à Auby, sont poursuivis pour avoir porté des coups à Eugène Eckout, berger.

50 fr. et 25 fr. d'amende.

Chasse en temps prohibé. — Gustave Benoit et son frère François, tous deux journaliers à Beuvry, ont, le 30 mai dernier, chassé en temps prohibé.

Six jours à Gustave Benoit ; 50 fr. d'amende à François Benoit ; 30 fr. de dommages-intérêts.

DOCUMENTS du Tribunal de Commerce de Lille

SOCIÉTÉS

Par acte passé devant Me Pourbaix, notaire à Ronchin, le 19 mai 1909, la durée de la Société : VERLINCK et DECOSTER, dont le siège est à Lille, rue des Postes, 184, pour la ferronerie de fer, est prorogée de 10 années.

Par acte reçu par Me Martin, notaire à Lille, le 24 mai 1909, il est formé une société en nom collectif sous la raison sociale : A. ANGELO et FILS, pour la fabrication des corsets, jupons et corsages. Le siège est à Lille, rue des Stations, 85-87 ; durée 15 ans. Apport, 15.000 fr. en nature.

Par acte sous seing privé en date du 15 juin 1909, il est formé une société en nom collectif sous la raison sociale : Louis TOULET et H. COUROUBLE, pour le commerce de billard et constateurs pour pigeons. Le siège est à Lille, rue Grande-Chaussée, 36 ; durée 15 ans. Capital, 250.000 fr., dont 125.000 fr. en nature et 125.000 à fournir au fur et à mesure des besoins.

Par acte sous seing privé en date du 19 mars 1909, il est formé une société en commandite simple sous la raison sociale : L. et R. ASSOIGNON, pour le commerce d'herboristerie, parfumerie, graineterie, etc. Le siège est à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire ; durée 2 ans. Capital, 10.000 fr.

Par acte reçu par Me Vanlaer, notaire à Lille, le 12 juin 1909, la société en commandite par actions : AGENCE GÉNÉRALE D'AUTOMOBILES DECLERCQ & CORDONNIER et Cie, dont le siège est à Lille, rue de la Chambre-des-Comptes, 1 bis, pour le commerce d'automobiles, est convertie en société anonyme et prend la dénomination de : AGENCE GÉNÉRALE D'AUTOMOBILES, SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DECLERCQ ET CORDONNIER. Capital : trois cent mille francs.

Par acte de dépôt dressé en minute par Me Meurillon, notaire à Comines, le 14 juin 1909, la liquidation de la Société PARENT FILS AINÉ, dont le siège est à Comines, pour la teinturerie et l'apprêt, est faite.

Par acte reçu par Me Pasteau, notaire à Lille, le 18 juin 1909, il est formé une Société en nom collectif sous la raison sociale : RENIER FRÈRES, pour la fabrication de bleus et savons. Le siège est à Lille, rue Brûle-Maison, 124 ; durée, 25 ans. Capital, 60.000 fr., dont 25.000 espèces.

Par acte sous seing privé, en date du 24 mai 1909, il est formé une Société coopérative ouvrière à capital et personnel variables, sous le nom L'AVENIR, pour fournir à ses associés des produits de bonne qualité, etc., etc. Le siège est à Thumesnil, rue Carnot, estaminet du « Grand-Jardin » ; durée illimitée. Capital, 200 fr.

RÉUNIONS de Liquidations judiciaires et de Faillites

Le 8 juillet 1909, à dix heures et demie, deuxième affirmation des créances, A jusqu'à M inclus ; 8 juillet 1909, à deux heures, deuxième affirmation des créances, N jusqu'à Z : G. MARTINE et Cie, industriels à Lille. — Juge-commissaire, M. Crépy ; liquidateur, M. Fremaux.

DÉCLARATION DE FAILLITE

Le 25 juin 1909, du sieur Désiré RAMONRENTEUR, ex-marchand de couleurs à Ronchin, actuellement à La Chapelle-d'Armentières. — Juge-commissaire, M. Danel ; syndic, M. Debouvry.

Le 25 juin 1909, du sieur BRIGNARDELLO, négociant à Lille, rue Saint-Nicolas, 2. — Juge-commissaire, M. Ovigneur ; syndic, M. Fremaux.

DÉCLARATIONS de Liquidations judiciaires

Le 25 juin 1909, de la demoiselle Mélanie GADNER, épicière, 5, rue des Bouchers, Lille. — Juge-commissaire, M. Houbron ; liquidateur, M. Corset.

Le 28 juin 1909, de la demoiselle Gabrielle AERTS, bouchère-charcutière, rue Solférino, 190, à Lille. — Juge-commissaire, M. Nuytten ; liquidateur, M. Debouvry.

Courrier militaire

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. *La Ramée*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

J. D., 10, rue Beaulieu, M. — La convalescence d'un soldat en activité ne peut aucunement lui être nuisible pour être réformé par la suite, si son état l'exige. — De retour au régiment, il se présentera à la visite, rappellera au major son *certificat d'origine de blessure* et insistera, si son état ne s'est pas amélioré, pour être présenté devant la Commission de réforme.

Xavier D., 129, Brive. — Veuillez lire l'*Avis* en tête du *Courrier* pour les réponses directes. — La remise volontaire des galons n'entraîne pas forcément l'obtention du changement de corps. Pour décrocher ce dernier, il faut obtenir, avant tout, la transmission de la demande par la voie hiérarchique et le consentement des deux colonels. — Se renseigner pour le détail et la demande auprès du sergent-major.

T. Prof., Lamongue (Loire). — 1° Le B. A. M. donne la possibilité d'arriver caporal en quatre mois et sous-officier en neuf. Il n'a aucune influence pour les emplois civils. Ceux-ci sont réservés aux seuls militaires « ayant accompli au moins quatre ans de service ». — 2° Il est trop tard pour demander à passer cet examen en juillet. — 3° Il pourra demander à ne subir une fois incorporé. Qu'il en parle à son capitaine, dès l'arrivée à la compagnie. — 4° L'examen du B. A. M. varie assez d'une arme à l'autre. — Se procurer au journal, 0 fr. 75, la brochure le *B. A. M.* Lire avec soin le fascicule pour 1909. — 5° Etant à Paris, que ce jeune homme s'adresse, de ma part, à la Fédération des patronages, 5, place Saint-Thomas-d'Aquin. — 6° Il y a des hommes de la classe 1901 qui sont convoqués pour 17 jours en 1910 ; d'autres en 1911. Tout dépend du corps d'affectation.

M. P. 70, Fend-l'Air. — Etant rentré de campagne, ce jeune homme demandera, en temps voulu, une permission de trente jours, avant sa libération. — S'il est bon soldat, son colonel pourra la lui accorder.

C. I. Lacoa, par Saint-Jean-de-Luz. B. P. — Pour arriver vite aux premiers galons, il faut acquérir au commencement de son service le brevet d'aptitude militaire (voir une réponse ci-dessus). — Ce n'est que comme rengagé que l'on commence à bénéficier de certains avantages spéciaux. — La haute paye est due à partir de la troisième année. — Seuls, les sous-officiers ont une chambre à part. Les caporaux continuent à vivre à la chambrée.

F. T., à Geaune. — Je vous ai déjà répondu ici. Il faut adresser une réclamation au ministre. Il n'est pas admissible qu'un dossier s'égare de la sorte.

P. R., à B. — Pour pouvoir être nommé adjudant dans la réserve ou sous-lieutenant, il faut être muni du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de section. — On ne peut être promu que lorsqu'on compte deux ans de grade de sous-officier. — Comme adjudant de réserve, on accomplit uniquement des périodes avec sa classe. Comme officier, on est convoqué tous les deux ans. — En général, dans l'artillerie, les chefs de corps n'accordent pas de devancement d'appel ayant pour effet de faire « couper » aux écoles à feu.

Pierre de L., Luzy. — Pour faire une période comme automobiliste pendant les manœuvres, adresser une demande écrite, par la gendarmerie, au recrutement. Y joindre son livret et donner tous les renseignements techniques sur ces connaissances militaires, son aptitude professionnelle et sur la machine que l'on compte amener.

Un lecteur du Courrier. — 1° La demande à l'effet de passer la revisse de nouveau en août-septembre, doit être lancée par l'ajourné, au préfet, dans la première quinzaine de juillet. — 2° Sur papier libre, ça suffit. — 3° 56 kilos de poids pour une taille de 1m,71, c'est faible. Le docteur appréciera l'état général avant de se prononcer.

Un lecteur malheureux. — Bien que le ministre de la Guerre ait donné des ordres, il y a quelques années pour éviter que des inscriptions au livret individuel puissent porter préjudice aux jeunes gens libérés, je crains fort que tout ce qui a trait à l'incorporation elle-même ne puisse être enlevé, malgré la réhabilitation. — Vous pouvez, à tout hasard, adresser, sous pli recommandé, votre livret au recrutement, en exposant votre désir légitime. — Le commandant vous dira ce qu'il peut faire. Mais il est peu probable que l'on vous délivre un *duplicata* comme vous le souhaitiez.

Joseph V., Neuvy-en-Mauges. — Il n'a jamais été question de donner une *pension* aux anciens soldats de sept ans. Ils peuvent, uniquement, solliciter un *secours* du ministère de la Guerre. — Demande à lancer, par la gendarmerie, en y joignant : le relevé des services et un certificat de position établi par l'autorité municipale. — La gendarmerie les transmettra après enquête.

T. de G. (B. de F.), Grasse (A.-M.). — 1° Avec 1m,72, si vous êtes vigoureux et bon cavalier, vous pouvez, en principe, être accepté à l'engagement, soit aux cuirassiers, soit aux dragons. — 2° Rien ne s'oppose à ce qu'un engagé volontaire, qui sert bien, ait, dans son année, une permission de trente jours. Mais cette permission n'est pas un droit. Elle demeure soumise à l'appréciation du chef de corps.

J. le T. Bécherel (Morbihan). — Le frère d'un territorial peut demander une permission de neuf jours pendant la période de celui-ci. Cette permission comptera dans les quinze jours légaux accordés chaque année.

Léon G., Epernay (Marne). — Non, le devancement d'appel n'est pas possible pour le génie, dans les conditions de l'article 50. Il faudra se rabattre sur l'infanterie. — Le devancement se signe en octobre. — Mais il faudrait passer le B. A. M. en juillet. Avez-vous fait des démarches, à ce sujet, auprès du recrutement, *avant le 1er juin ?* Si vous n'y avez pas songé, ce sera trop tard pour cette année. Il faudra vous rabattre sur l'an prochain, car je suppose que vous n'avez pas 20 ans.

Vive les Alpes! 1910. — 1° Il n'y a pas trop d'engagés dans les chasseurs alpins. — 2° L'avancement y est assez rapide. — 3° L'existence y est agréable, mais rude pendant les mois de montagne. — 4° Les cours préparatoires à Saint-Maixent y sont très bien faits. Celui qui veut entrer à cette école peut fort bien réussir, en travaillant sérieusement. — 5° Les seuls « alpins » sont les chasseurs à pied des 1er et 13e corps. Certains régiments de la région des Alpes ont des bataillons portant le béret, organisés comme les chasseurs et faisant des manœuvres en montagne, tels que les 97e, 157e, 158e, 159e, etc... Ce sont des corps très entraînés, dignes émules des chasseurs alpins.

Lucien C. P. — 1° Avec 1m,73 de taille, si vous êtes vigoureux et de bonne santé, vous pouvez aller dans l'artillerie coloniale. — 2° L'avancement est peu rapide dans cette arme. Le service n'y est pas très dur et les artilleurs coloniaux ont une fort belle existence, surtout hors de France. — 3° Pour y entrer, faire une *demande écrite* au commandant de recrutement de votre subdivision.

G. G. — Je ne vois pas mieux pour vous que l'infanterie. Mais vous ferez bien de vous renseigner officieusement auprès d'un médecin militaire, afin de savoir si vous pouvez porter le sac avec cette petite infirmité intéressant les omoplates. — Vous passerez le B. A. M. pour l'infanterie. C'est ce qui vaut mieux.

Louis de D., à V. — Je vous conseille de vous procurer chez Chapuis, place des Tilleuls, Grenoble : 1° le *Manuel de préparation* rouge (troupes à pied), prix : 2 fr. — 2° Le *Livre du Gradé*, prix : 2 fr. 60. Vous trouverez les premières indications sur la lecture de la carte dans le manuel rouge. Le reste est une question de pratique à acquérir soi-même, en travaillant sur la carte d'état-major au 1/80 000e.

Répondu directement. — T. B., rue du P.-de-J., Saint-Palais. — G. Y., Frastell, Gemert (Hollande). — Me de J., rue de G., Paris. — D., Bugny (Aisne). — Du R., rue R., Nantes. — X., 63e, Saint-Yrieix. — D. A., à Beugnon (Yonne). — P. A., Ligny (Meuse). — Abbé C., Messancy (Lux belge) (Belgique). — J. R., 109, 2e, Châlons-sur-Marne. — F. M., école de T., Mende. — E. S., boulevard de R., Trets (B.-du-R.). — A. R., château de Reyville (Loiret). — A. B., Penesin (Morbihan). — L. T., Porrentruy (Suisse). — P. R., la Bernardière (Vendée). — L. G., rue A., Sens (Yonne). — Abbé D., à Vesoul (Haute-Saône). — D. de V., rue B., Bruxelles. — J. B., S. G., Châteauroux (Indre). — A. W., rue du T., Seloncourt (Doubs). — M. H., rue du P., Morlaix (Finistère). — J. B., Sully-sur-Loire (Loiret). — E. P., avenue V.-H., Paris. — M. M., à Maubert-Fontaine (Ardennes). — Abbé L., Saint-Calais-du-Désert (Mayenne). — Docteur P., rue M., Grenoble. — P. C., rue du M.-de-la-R., Provins. — P. V., rue C., Lille. — Curé de Solignac (Haute-Vienne).

L. R.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Hector-André LETIERS

Rentier

Ordonnateur de l'Hospice
Membre de l'Administration du Bureau de bienfaisance,

décédé à Deûlémont le samedi 3 juillet 1909, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service de 1re classe** qui auront lieu le **mercredi 7** courant, à 10 heures en l'église de Deûlémont, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé dans le caveau de famille.

Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à 3 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire près de la Place.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 4 juillet

Brest, vap. fr. Léon, 313, dm.
Brest, vap. fr. Ville d'Arras, 923, dm.
Havre, vap. dan. Moskou, 647, dm.
Windau, vap. suéd. Helsingborg, 1422, bois.
Marseille, vap. fr. Euphrate, 4423, dm.
Nederkalix, vap. suéd. Bertha, 1571, bois.

du 5 juillet

Londres, vap. dan. Odd, 399, dm.
Leith, vap. ang. Heriot, 738, dm.
Bombay, vap. ang. Knight Femplar, 4602, dm. Morel.

SORTIES du 4 juillet

Rotterdam, vap. fr. Amiral Lhermite, 86, dm.
Gravelines, vap. norv. Genova, 585, bois.
Oran, vap. fr. Sirius, 2023, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Dublin 3, 3-m. fr. Pierre Loti	Port Augusta
DEPARTS :	**ALLANT A :**
Bayonne 1er, st. fr. Flandre	Dunkerque
Bordeaux 3 st. fr. Hudson	New-York
Londres 3, 3-m. fr. Maréchal de Turenne	id
Ipswich 3, 3-m. fr. Duc d'Aumale	Newcastle

PASSAGE. — Port Saïd 1er, st. fr. Am. Nielly, Haïphong à Marseille, Havre et Dunkerq.

AFFRETEMENT. — St. Circé, de Rotterdam à Dunkerque avec charbon.

MARCHÉS

COURS DES MARCHÉS DES AVOINES DE LA RÉGION DU NORD

Lille, le 5 juillet 1909.

Avoines jaunes. — Courant 21,50 vendeur; prochain 21,75 nominal; septembre-octobre 18,10 acheteur; 4 derniers 18,15 nominal; 4 de novembre 18,25 vendeur. Stock 2200 qx. Tendance calme.

Avoines blanches. — Courant 21,75 vendeur; prochain 21,75 nominal; septembre-octobre 18,25 vendeur; 4 derniers 18,15 acheteur; 4 de novembre 18,20 acheteur. Circulation 75 0qx.; stock 5290 qx. Tendance calme.

BERGUES, le 5 juillet 1909

Concours d'animaux. Banquet présidé par le nouveau sous-préfet de Dunkerque et auquel assistent MM. les exposants, les membres du Comice agricole et toutes les notabilités administratives de l'arrondissement, ainsi que les membres de l'enseignement primaire.

Affaires nulles.

Blés : tendance commerciale calme, 0,25 à 0,50 centimes baisse seule bonne récolte en perspective, de même avoines, haricots.

Cours grains exotiques. Engrais :

Mais Plata, 18,75 ; orge Russie, 18,50 ; avoine étrangère, 18,50 à 19,75, suivant provenance et qualité.

Nitrate 22,25, disponible ; livraison 1910 ferme à 22,75.

Valenciennes, 3 juillet.

Sucre blanc en morceau	62..	63..
Sucre roux	27...	27,25
Farines 1re qualité 100 kilos	31,50 à	36...
Blé blanc . . . 80 kilos	22 . à	22,25
Blé roux . . . 80 kilos	21,50 à	20,7
Sons . . . 100 kilos	14...	....
Seigle . . . 100 kilos	18,75	19...
Orges	22..	23...
Escourgons, l'hectolitre	22..	23...
Avoine . . . les 100 kilos	21...	22..
Tourteaux de lin, 1er choix	20..	20,50
Tourteaux colza bonne qualité	18,75	18,75
Tourteaux colza engrais	11,50	11,75
Tourteaux ricin	9,25	....
Engrais sang et viande	13,50	....
Sulfates d'ammoniaque	31,50	31,75
Nitrate	26,75	27,25

Taxe du pain

Lekilog de pain blanc, 1re qual.	0,85	
Lekilog de pain bis	0,80	

Marché aux bestiaux

23 juin.

Espèces	Amenés	Extra	1re qual.	2e qu
Bœufs	67	1.05	0.95	0.85
Vaches	34	0.95	0 85	0.75
Taureaux	48	0.95	0 85	0 75
eaux	18	1.30	1.20	1.10
Moutons	...	....	....	....

SUNLIGHT SAVON

Un bon outil se paye de lui-même :

Le "SUNLIGHT SAVON" se paye de lui-même par le linge qu'il épargne, le temps qu'il économise et la santé qu'il préserve.

Essayez-le à vôtre prochain lavage, et rendez vous compte de sa supériorité sur tous les autres savons.

Fourrages, les 800 kilogs

	1re qual.	2e qual.
Foin	75...	....
Luzerne	75...	.....
Paille de blé	42...	....
Trèfle	75...	....

La Villette, le 5 juillet 1909

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids moyens	Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs	3.074	2.923	...	1 63	1 50	1 30	1 65	.96	.83
Vaches	1.652	1.017	...	1 04	1 54	1 40	.98	.93	.77
Taureaux	320	322	...	1 3.	1 30	1 20	.74	.71	.63
Veaux	1.907	1 704	...	1 85	1 75	1 60	1 10	1 05	1 96
Moutons	16.991	15 177	.	2 40	2 20	2 08	1 30	1 11	1 04
Porcs	4.576	4 576	...	1 43	1 37	1 20	1 04	.96	.89

Peaux de moutons rases : 1,50-2,50
— demi-laine : 2-4

Physionomie des ventes

Bœufs. — Vente calme. On cote : limousins et périgourdins 0,84-0,87, bourbonnais et marchois 0,80-0,83, sucriers 0,80-0,72, vendéens et maraîchins 0,70-0,77, normands 0,80-0,85.

Veaux. — Vente difficile. On cote : choix de Brie, de Beauce, du Gâtinais 0,96-1, champenois et manceaux 0,85-0,90, gournayeux et picards 0,78-0,85, caennais 0,72-0,82.

Moutons. — Vente plus difficile. On cote : agneaux 1,12-1,27, métis 1,03-1,07, Midi 1,05-1,12, Centre 1,10-1,15.

Porcs. — Vente plus difficile. On cote : porcs maigres 0,51-0,54, gras 0,49-0,51.

Plus longtemps un dentifrice prévient la fermentation et la marche de la décomposition dans la bouche après que le rinçage en a été fait, meilleur est le dentifrice. Pour prévenir la décomposition d'une façon permanente aucun rinçage de la bouche n'est comparable à l'Odol.

BOURSE DE LILLE

DU 5 JUILLET	Cours du jour	Cours précédent
CHARBONNAGES..		
Albi (2 janvier 1909)	— —	190 —
Aniche (31 décembre 1908)	1749 —	1760 —
Anzin (1er juillet 1908)	7700 —	7690 —
Blanzy (1er décembre 1908)	— —	1680 —
Brûlay entière	990 —	994 —
Bruay 10e (15 février 1909)	99 75	99 75
Bully-Grenay (15 nov. 1908)	5080 —	— —
— 1/50e (1 5nov. 1908)	101 —	101 25
Campagnac (1er juill. 1905)	280 —	— —
Carvin 5e (1er sept. 1908)	578 —	578 —
Carvin entière (3 sept.)	2875 —	2894 —
La Clarence (origine)	361 —	364 50
Courrières (30 sept. 1908)	2925 —	2920 —
Crespin tit. verts (origine)	88 —	87 —
Douchy (31 décembre 1908)	— —	1063 —
Dourges 100 (1er mai 1909)	829 50	829 50
Drocourt 1800 (30 oct. 1908)	— —	5640 —
Drocourt 10e (1er oct. 1908)	564 —	— —
Drocourt 3500	— —	5640 —
Drocourt le 10e	564 —	— —
Epinac	— —	— —
Escarpelle (1er déc. 1908)	1010 —	1001 —
Ferfay (2 janvier 1909)	383 —	382 —
Flines-Raches (coup. att.)	72 —	— —
Lens entier p. (30 sept. 08)	890 —	891 —
Lens 10e (30 sept. 1908)	89 —	88 75
Liévin (1er décembre 1908)	4324 —	4339 —
Liévin 300e	145 —	144 50
Ligny-l-Aire (15 juin 1908)	670 —	— —
Marles 30 % (15 juin 1908)	— —	2350 —
Marles 70 % (2 janvier 1909)	3000 —	2995 —
Marles 20e (2 janvier 1909)	151 50	151 00
Meurchin ent. (31 août 1908)	— —	— —
Meurchin 5e (31 août 1908)	2865 —	2874 —
Nord d'Alais (origine)	365 —	— —
Ostricourt (10 janvier 1909)	— —	— —
Thivencelles (1er juill. 08)	1109 —	1109 —
Vicoigne act. (15 nov. 1908)	1568 —	1567 —
Vicoigne 10e	160 —	160 —
BANQUES (Actions)		
Crédit du Nord	— —	700 —
Verley-Decroix	— —	1906 —
Devlider et Cie	— —	1100 —
VALEURS DIVERSES		
Gaz de Wazemmes	— —	670 —
Rousseau	— —	410 —
S-Sauv'-Arras (15 janv. 08)	— —	235 —
Biache-S-Vaast (15 juill. 08)	— —	3815 —
Denain-Anzin (1er déc. 06)	2040 —	2055 —
Forges S-Amand (30 juin 08)	— —	740 —
Senelle (30 juin 1908)	— —	545 —
Margarine-Béth. (1er oct. 08)	250 —	249 —

Petite Bourse du 5 au comptant

Valeurs	Cotés	Clôt.	Valeurs	Cotés	Clôt.
3 0/0	97.50	97.50	Villes de Paris		
1 de Ch. 31/2	103.30	...	1912 1/2		
1 de Ch. 31/0	103	...	1905		
Chine 4 0/0	100	100	99 20/0	103	103
Russe 4 0/0 ne	89.60	89.70	99 20/0		
Russe 3 0/0 1909	63.40	63 60	Com. 1879	455	455
Banque de F.	4825	...	— 1890	50	55
Crédit Foncier	1315	...	— 1891	401	399
C. Lyonnais	1250	...	— 1892	455	450
Banq. de Paris	1843	1844	— 1899	455	455
Société Gén.	673	675	Foncier 1879	516	513
Est	0 0	...	— 1880	475	...
Midi	...	...	— 1885	454 50	455 50
Nord	1900	1901	— 1895	335	335
Orléans	...	...	Obligations		
Ouest	935	...	Nord 3 0/0	...	43
P.-L.-M.	1090	...	Est 3 0/0	400 50	400 75
Villes de Paris			Ouest 3 0/0 ne	439 50	439 50
6 0/0	50	...	Ouest 3 0/0 a	438	439
3 0/0	49	490 50	P.-L.-M. 3 0/0 a	438	439 75
2 0/0	518	516	P.-L.-M. 3 0/0 n	433 75	434

BOURSE DE LONDRES

DU 5 JUILLET	Cours préc.	Ouverture
Consolidés	84 1/2	84 9/16
Extérieure	91 3/4	91 3/4
Turc (série D)	92 1/4	92 1/4
Banque ottomane	15 /	15 /
Rio-Tinto	76 /	76 /
Consolidés Goldfield	6 7/16	6 7/16
East-Rand	5 7/16	5 7/16
Rand Mines	10 1/4	10 1/4
Chartered	1 9/16	1 9/16
Robinson Gold	11 1/4	11 1/8

Cours des prix du beurre, des œufs, des pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
	le kilo	le mille	les 100 kilos
Paris, 30 juin (pour comparaison)	Normandie.. 2,»» 3,54 Touraine.... 2,10 2,84 Bretagne.... 1,90 2,60 Nord et Est. 1,80 2,50	Normde Picardie extra 102 116 100 120 choix 88 96 88 98 ordre 70 82 »» »»	Midi..... 13,»» 16,»» Hollandes.. 12,»» 18,»» Rondes..... 8,»» 9,»» Rouge s. 14,»» 15,»»
Lille, 30 juin	3,30 à »,»» le kilo	9,00 à 10,00 le cent.	12,»» à »»,»» les 100 k.
Aire, 2 juillet	2,20 à 2,80 le kilo	2,30 à 2,65 le quart	4,25 à 8,»» les 100 k.
Armentières, 28 juin	3,»» à »,»» le kilo	10,80 à »,»» le cent	15,»» à »,»» les 100 k.
Arnaké, 29 juin		2,20 à 2,40 le quart	
Avesnes, 2 juillet	2,50 à 2,70 le kilo	2,30 à 2,50 le quart	
Bailleul 29 juin	1,40 à »,»» la livre	9,50 à »»,»» le 100	9,50 à »,»» les 100 k.
Bergues, 28 juin	2,60 à 2,92 le kilo	2,35 à »,»» le quart	8,50 à »,»» les 100 k.
Bourbourg, 29 juin	2,50 à 2,80 le kilo	2,30 à 2,80 le quart	6,»» à 8,»» les 100 k.
Cambrai, 3 juillet	1,20 à 1,50 la livre	2,40 à 2,60 le quart	8,»» à 10,»» les 100 k.
Cassel, 1er juillet	1,30 à 1,40 la livre	2,30 à 2,50 le quart	
Courtrai, 28 juin	2,50 à »,»» le kilo	2,20 à »,»» le quart	
Cysoing, 29 juin	1,35 à »,»» la livre	2,60 à »»,»» le quart	20 cent. le kil.
Douai, 29 juin	1,55 à 1,65 la livre	2,45 à 2,50 le quart	0,10 à »,»» le kilo
Estaires, 1er juillet	1,20 à 1,30 la livre	2,40 à 2,50 le quart	4,»» à 10,»» les 100 k.
Hazebrouck, 29 juin	1,25 à »,»» la livre	2,40 à »,»» le quart	
Fourmies, 26 juin	1,40 à »,»» la livre	2,40 à »»,»» le quart	
Haubourdin, 2 juillet	3,10 à »,»» le kilo	1,50 à »,»» le 1/2 c	
Hazebrouck, 28 juin	1,30 à 1,30 la livre	2,50 à 2,60 le quart.	
La Bassée, 1er juillet	1,40 à 1,50 la livre	2,90 à 3,10 le quart	10,»» à 12,»» les 100 k.
Landrecies, 18 juin	1,20 à 1,30 la livre	2,30 à »»,»» le quart	
Lannoy, 5 juin	3,»» à »,»» le kilo	2,60 à »,»» le quart	
Le Cateau, 26 juin	1,40 à 1,50 la livre	2,60 à 2,70 le quart	
Merville, 30 juin	1,35 à »,»» la livre	2,35 à »,»» le quart	5,»» à 8,»» les 100 k.
Orchies, 29 juin	1,15 à 1,25 la livre	2,30 à 2,40 le quart	
Seclin, 28 juin	1,40 à 1,50 la livre	2,50 à 2,90 le quart	8,»» à 10,»» les 100 k.
Solesmes, 3 juillet	1,60 à »,»» la livre	2,20 à »,»» le quart	20,»» à »,»» les 100 k.
Somain, 1er juillet	1,60 à 1,70 la livre	1,40 à 1,45 le 1/2 q.	8,»» à 10,»» les 100 k.
Valenciennes, 3 juille	3,00 à »,»» le kilo	2,60 à »,»» le quart	0,10 à »,»» le kilo
Wasquehal, 25 juin	1,70 à »,»» la livre	1,30 à »,»» le 1/2 q.	

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

LE GRAMINOL

est recommandé par les Médecins spécialistes d'ENFANTS comme le MEILLEUR des Aliments.

Le demander dans toutes les Pharmacies.

FEUILLETON N° 30

LE GOUFFRE D'OR

Par Maxime AUDOUIN

DEUXIÈME PARTIE

Eldorado

(SUITE)

En quelques instants, l'on eut ramassé une quantité de broussailles suffisante pour procurer à ceux-ci un magnifique embompoint.

— Ah ! ah ! pouffait de temps à autre Lagadu, hâchant sa besogne pour se tenir les côtes, — Ah ! ah ! ah ! voilà ce qui peut s'appeler une idée farce, ou je ne m'y connais pas !... La bonne histoire à conter aux anciens du « Café des Câlins », une fois qu'on sera de retour au Pouliguen !

Olivier le gourmandait.

— Tu n'y es pas encore, mon vieux, au Pouliguen ! Travaille donc, en attendant.

Pepe, lui, s'occupait avec une ardeur fébrile, sans perdre une minute, il voulait gagner le plus de distance possible pend